



Clarté Patrimoine – Elodie Le Bian

Article 45 LSA

Conformément à l'article 45 de la Loi sur la surveillance des assurances (LSA), nous vous communiquons ci-après les informations légales relatives à notre activité d'intermédiaire en assurances :

Identité et coordonnées

Clarté Patrimoine – Elodie Le Bian
c/o Calliopée Sàrl
Rue de Chantepoulet 10
1201 Genève – Suisse
Téléphone : +41 79 744 08 86
E-mail : elodie@clarte-patrimoine.ch
Site web : www.clarte-patrimoine.ch
Numéro d'enregistrement FINMA : F015220876

Statut réglementaire

Clarté Patrimoine est inscrite en qualité d'intermédiaire en assurances non lié au registre de la FINMA. Nous sommes ainsi autorisés à proposer des produits d'assurances de différents assureurs, de manière indépendante et dans l'intérêt exclusif de nos clients.

Partenariats et domaines d'activité

Nous collaborons avec des partenaires de premier plan dans les principales branches d'assurances et de prévoyance :

- Assurances vie : Liechtenstein Life, AXA
- Prévoyance professionnelle (LPP) : Zugerberg
- Assurances maladie : accès à l'ensemble des caisses-maladie du marché
- Assurance Chose : plateforme offrant également un accès étendu à toutes les caisses du marché

Cette approche multi-partenaires nous permet de proposer à nos clients des solutions personnalisées, neutres et optimisées, adaptées à leurs besoins spécifiques.

Modes de rémunération

Clarté Patrimoine est rémunérée sous forme de commissions versées par les compagnies d'assurances partenaires, uniquement en cas de conclusion de contrats.

Aucune autre rémunération ou incitation financière n'est perçue sans information et accord préalable du client.

Par souci de transparence, nous pouvons communiquer avec grand plaisir le détail de nos commissions sur simple demande du client.

Protection des données

Clarté Patrimoine traite les données personnelles de ses clients de manière confidentielle et dans le respect de la Loi fédérale sur la protection des données (LPD). Les données ne sont transmises à des tiers que si cela est nécessaire à l'exécution du mandat ou exigé par la loi.

Procédure de réclamation et médiation

En cas de litige, les clients peuvent s'adresser à l'organisme de médiation indépendant suivant :

Ombud Finance Suisse (OFS)

Rue de l'Avenir 2

2503 Bienne

Téléphone : +41 32 325 55 00

E-mail : info@ombudfinance.ch

Site web : www.ombudfinance.ch

Ce document est remis au client conformément aux obligations d'information prévues à l'article 45 de la LSA.

Accusé de réception et signature

Je soussigné(e), reconnaissais avoir reçu, lu et compris les informations prévues à l'article 45 de la LSA.

Client

Nom et prénom : _____

Lieu : _____

Date : _____

Signature : _____

Conseiller

Nom et prénom : Elodie Le Bian

Signature : _____